



Signataires : Thierry Cerutti, Arber Jahija, Christian Steiner, Ana Roch, Stéphane Fontaine, Sandro Pistis, Jean-Marie Voumard, Gabrielle Le Goff

Date de dépôt : 3 décembre 2024

Proposition de motion

Parlons-nous, comprenons-nous, sortons des incertitudes et travaillons ensemble pour le bien-être de toutes et tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance primordiale de la protection des enfants ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la Suisse en 1997 ;
- les difficultés que rencontrent certaines familles genevoises ;
- que les décisions de retrait d'enfants sont souvent perçues comme traumatisantes ;
- les enjeux de transparence et de communication dans le processus de protection de l'enfance ;
- les lacunes de coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance ;
- que la durée des placements est souvent excessive et source d'incertitude pour les familles ;
- la nécessité d'une approche plus préventive, centrée sur l'accompagnement des familles ;
- la diversité des situations familiales et des profils d'enfants ;
- l'importance de renforcer l'accompagnement post-placement pour garantir la réunification familiale ;
- la nécessité d'un renforcement de la formation des acteurs de la protection de l'enfance ;

- le rôle crucial des parents dans la protection de l'enfance ;
- l'importance de l'évaluation continue des dispositifs de protection de l'enfance,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place des assises sur la protection de l'enfance avec les institutions, les associations chargées de cette problématique ainsi qu'avec les parents désirant participer pour le premier semestre 2025, afin :

- de renforcer les moyens humains et matériels pour améliorer la coordination entre les services impliqués dans la protection de l'enfance ;
- de mettre en place des mécanismes de prévention plus robustes pour soutenir les familles avant que la situation ne devienne critique ;
- de favoriser une meilleure communication et transparence avec les familles concernées par un placement ;
- de développer des alternatives au placement, comme les mesures d'accompagnement à domicile et la médiation familiale ;
- de s'assurer que les parents disposent d'un accompagnement adéquat et d'un accès équitable aux ressources nécessaires pour assurer leur rôle protecteur ;
- que la prévention et l'accompagnement des familles deviennent des priorités essentielles pour réduire le recours au placement d'enfants et favoriser leur maintien dans un cadre familial sécurisé ;
- de mener la réforme nécessaire des processus décisionnels et d'accompagnement pour assurer une plus grande transparence, une meilleure communication avec les parents comme avec leurs enfants, et des solutions plus équitables, respectueuses des droits des familles et du bien-être des enfants.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Introduction

Oui, le canton de Genève, comme d'autres régions de la Suisse et de nombreux autres pays, est confronté à des défis en matière de protection de l'enfance.

Le système de protection de l'enfance en Suisse est globalement bien structuré et soutenu par des mécanismes légaux, mais des problèmes persistent, notamment autour du retrait des enfants, des procédures administratives et judiciaires complexes, ainsi que de la gestion des situations familiales particulièrement sensibles.

Le canton de Genève, bien que disposant de mécanismes et d'institutions solides pour la protection de l'enfance, rencontre plusieurs défis, notamment en ce qui concerne la gestion des placements, la transparence des décisions, l'accompagnement des familles, et l'équilibre entre la protection des enfants et le respect des droits des parents.

Des améliorations sont nécessaires dans la manière dont les acteurs institutionnels interagissent, dans la création de solutions alternatives au placement, et dans l'approfondissement de l'accompagnement aux familles, afin de répondre plus efficacement aux besoins des enfants et des parents tout en garantissant leur bien-être.

Mettre en place des assises sur la protection des enfants et ses acteurs est une démarche importante pour renforcer l'efficacité des politiques publiques et améliorer la coordination des efforts en matière de protection de l'enfance, cela permettrait de favoriser une réflexion approfondie et une action coordonnée. Cela constituerait une occasion précieuse d'améliorer la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, de renforcer la collaboration entre tous les acteurs impliqués, et de garantir que les politiques publiques répondent de manière efficace aux défis actuels et futurs.

Commentaires concernant les considérants

– l'importance primordiale de la protection des enfants ;

La protection de l'enfance est un devoir moral et juridique fondamental de la société, visant à garantir à chaque enfant un environnement sûr, sain et favorable à son développement. Cela inclut la prévention des maltraitances, la prise en charge des situations de vulnérabilité et le soutien aux familles pour prévenir le recours au placement.

- **la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la Suisse en 1997 ;**
Cette convention pose de nombreux défis d'intégration aussi bien dans un corpus législatif cantonal que dans les actes quotidiens des services concernés.
- **les difficultés que rencontrent certaines familles genevoises ;**
De nombreuses familles, notamment celles confrontées à la précarité économique, à des problématiques de logement, à des traumatismes sociaux ou à des situations de migration, rencontrent des obstacles majeurs pour offrir à leurs enfants un environnement stable et sécurisé. Cela engendre des risques accrus de placement, parfois avant que des solutions alternatives n'aient été explorées.
- **que les décisions de retrait d'enfants sont souvent perçues comme traumatisantes ;**
Le retrait d'un enfant de son foyer est une mesure extrême, qui peut avoir des conséquences psychologiques profondes tant pour l'enfant que pour les parents. Des parents comme des enfants peuvent ressentir une stigmatisation, un sentiment d'injustice ou de méfiance vis-à-vis des autorités, ce qui peut entraver la reconstruction des relations familiales et la réunification.
- **les enjeux de transparence et de communication dans le processus de protection de l'enfance ;**
La procédure entourant le retrait d'un enfant manque parfois de clarté et de communication envers les parents comme envers leurs enfants, qui se trouvent souvent démunis face aux décisions prises par les autorités. L'absence d'explications claires sur les critères de décision, la durée du placement et les recours possibles alimente un sentiment d'incompréhension et de frustration.
- **les lacunes de coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance ;**
Le système genevois de protection de l'enfance implique plusieurs acteurs – services sociaux, justice, éducation, santé –, mais la coordination entre ces acteurs n'est pas toujours optimale. Cela peut entraîner des retards dans les prises de décision, des doublons ou des contradictions, qui nuisent à l'efficacité des mesures de protection ;

- **que la durée des placements est souvent excessive et source d’incertitude pour les familles ;**

Les placements d’enfants peuvent parfois durer trop longtemps, sans réévaluation régulière de la situation ou planification claire d’une réunification. Cette situation crée une instabilité émotionnelle pour l’enfant et une incertitude pour les parents, sans nécessairement favoriser un retour à la famille ou à une solution pérenne.

- **la nécessité d’une approche plus préventive, centrée sur l’accompagnement des familles ;**

Il apparaît que le système genevois repose encore trop souvent sur des mesures réactives (retirer l’enfant) plutôt que sur des interventions préventives (accompagnement à domicile, médiation familiale, soutien psychologique). Un meilleur soutien en amont permettrait de maintenir les enfants dans leur environnement familial, tout en répondant aux préoccupations des services sociaux et à une meilleure application de la Convention relative aux droits de l’enfant.

- **la diversité des situations familiales et des profils d’enfants ;**

Le canton de Genève, par sa diversité démographique (notamment en termes d’immigration), fait face à une variété de situations familiales, culturelles et sociales. Il est essentiel que les services de protection de l’enfance adaptent leurs méthodes d’intervention pour tenir compte de cette diversité et éviter toute discrimination ou stigmatisation des familles en fonction de leur origine ou de leur statut socio-économique.

- **l’importance de renforcer l’accompagnement post-placement pour garantir la réunification familiale ;**

Lorsque des enfants sont retirés, le but ultime reste leur réintégration dans un cadre familial sécurisé. Cependant, cela nécessite un accompagnement psychologique, social et éducatif des parents et des enfants tout au long du processus. Les services doivent être renforcés pour permettre à la famille de reconstruire ses bases et de répondre aux attentes des autorités de manière plus ciblée et efficace.

- **la nécessité d’un renforcement de la formation des acteurs de la protection de l’enfance ;**

Les professionnels impliqués dans la protection de l’enfance, qu’ils soient travailleurs sociaux, juges, policiers ou éducateurs, doivent disposer de formations continues et approfondies, tant sur le plan des compétences techniques que sur celui de la gestion des situations émotionnelles complexes. Des formations adaptées à la réalité sociale, culturelle et

psychologique des familles sont essentielles pour garantir des interventions respectueuses et efficaces.

– **le rôle crucial des parents dans la protection de l'enfance ;**

La participation active des parents dans le processus de prise de décision, de réévaluation des mesures et de planification de la réunification familiale est essentielle pour le succès des interventions. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de soutien psychologique, éducatif et juridique pour aider les parents à répondre aux exigences des autorités et à retrouver leur rôle protecteur.

– **l'importance de l'évaluation continue des dispositifs de protection de l'enfance,**

Il est primordial de mettre en place des mécanismes d'évaluation régulière et de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de protection, l'adéquation des solutions proposées et l'impact des décisions sur les enfants et les familles. Cela permettrait d'ajuster les pratiques et les ressources en fonction des évolutions des situations et des besoins.

Les arguments pour justifier l'organisation d'assises sur la protection de l'enfance

1. Des critiques sur le retrait des enfants

Le canton de Genève a été confronté, à plusieurs reprises, à des critiques concernant la manière dont certains enfants sont retirés de leur famille. Bien que l'objectif principal du retrait soit de protéger l'enfant, certaines familles jugent que cette décision peut parfois être prise trop rapidement ou de manière trop sévère. Le retrait d'un enfant est une mesure extrême qui, lorsqu'elle est mal perçue, peut alimenter un sentiment d'injustice parmi les parents et les acteurs sociaux.

Dans certaines situations, des parents dénoncent un manque de dialogue et de compréhension de la part des autorités, qui, selon eux, ne tiennent pas suffisamment compte des circonstances particulières de chaque famille. Le manque de clarté sur les critères de décision ou la durée des placements est également une source d'inquiétude.

2. Des dysfonctionnements dans la coordination des acteurs

La protection de l'enfance à Genève implique divers acteurs : le service de protection des mineurs (SPMi), le service de l'enfance et de la jeunesse, des travailleurs sociaux, des éducateurs, des magistrats, des psychologues, etc. Bien que des efforts soient faits pour coordonner ces services, des

problèmes de communication et de collaboration entre ces différents acteurs ont été signalés dans certains cas. Une meilleure synergie entre ces intervenants est parfois nécessaire pour éviter les délais trop longs ou les décisions contradictoires qui peuvent affecter négativement le bien-être des enfants et des familles.

3. Les difficultés liées à la prise en charge des enfants placés

Il y a des préoccupations concernant la qualité et l'accessibilité des structures d'accueil pour les enfants placés. Le nombre de places dans les foyers pour enfants ou les familles d'accueil est parfois insuffisant par rapport aux besoins. De plus, les enfants placés peuvent être confrontés à des transitions fréquentes ou à un manque de stabilité dans leur parcours, ce qui peut nuire à leur développement et à leur bien-être.

L'un des défis majeurs est de concilier la nécessité de protéger les enfants et leur droit à des relations familiales et affectives stables. Les autorités genevoises ont travaillé pour améliorer le suivi et la qualité de l'accueil, mais des difficultés subsistent pour certains profils d'enfants, en particulier ceux qui ont des besoins complexes.

4. Les enjeux liés aux droits des parents

Les parents des enfants placés sont souvent laissés dans une situation de vulnérabilité, confrontés à des démarches administratives complexes et à des décisions judiciaires qu'ils peuvent avoir du mal à comprendre ou à contester. Certaines familles estiment que le processus de prise en charge manque de transparence, ce qui nourrit un sentiment de déconnexion et d'injustice.

Les assises ou forums de discussion qui incluent les voix des parents et qui mettent l'accent sur l'amélioration des processus de communication sont donc des éléments essentiels pour trouver un équilibre entre la protection des enfants et les droits des parents.

5. Les défis liés aux problématiques sociales complexes

Genève fait face à des enjeux sociaux spécifiques, notamment liés à la précarité, à la migration et à la diversité culturelle. De nombreuses familles en situation de vulnérabilité socio-économique, ou issues de l'immigration, rencontrent des difficultés supplémentaires en matière d'accès aux ressources et d'intégration dans le système de protection. Cela peut parfois conduire à des malentendus ou à une mauvaise évaluation de la situation familiale.

Les travailleurs sociaux et les autorités doivent être formés pour prendre en compte ces spécificités culturelles et sociales, afin d'éviter que certaines familles soient injustement stigmatisées ou que des décisions de retirer des enfants soient prises sur la base de préjugés. Une approche inclusive et plus soucieuse de l'environnement social de l'enfant est essentielle.

6. Un appel à la réforme et à l'amélioration de la prise en charge des familles

Plusieurs voix au sein de la société genevoise, incluant des acteurs de la protection de l'enfance, des associations de parents et des chercheurs, appellent à une réforme du système de protection de l'enfance à Genève. Les critiques portent souvent sur la lenteur du processus judiciaire, les difficultés d'accès à des solutions d'accompagnement adaptées pour les familles, ainsi que l'absence de véritables alternatives au placement en institution.

Une réforme pourrait envisager :

- **Le renforcement de l'accompagnement à domicile** pour les familles en difficulté, afin de prévenir les placements.
- **Une meilleure formation des professionnels** à la gestion des situations complexes, notamment en matière de prise en compte des dimensions sociales, économiques et culturelles des familles.
- **La mise en place de dispositifs de médiation familiale** pour faciliter les échanges entre les parents et les services de protection.
- **La création d'alternatives au placement en institution**, comme les familles d'accueil ou les dispositifs d'accueil temporaire.

7. Les questions autour de la réunification familiale

Lorsque des enfants sont placés, le système suisse et genevois met un fort accent sur la possibilité de réunification familiale lorsque cela est possible et souhaitable. Cependant, la réunification prend souvent du temps, et de nombreux parents éprouvent des difficultés à satisfaire les conditions fixées par les autorités pour le retour de leurs enfants. Des solutions de soutien et de réinsertion pour les parents (accompagnement psychologique, aide matérielle, soutien social) peuvent être insuffisantes ou difficiles d'accès.

8. Les critiques sur la durée des placements

Certains parents et associations soulignent également que la durée des placements peut être trop longue et peu claire, ce qui ajoute à la frustration des familles. Le manque de réévaluations régulières ou de suivi des

conditions du placement peut créer des incertitudes sur l'avenir de l'enfant, ainsi que sur la possibilité pour la famille de se réunir.

9. Renforcer la coordination des acteurs

Les acteurs impliqués dans la protection de l'enfance sont nombreux : travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, forces de l'ordre, autorités judiciaires, associations, etc. Une meilleure coordination entre ces différents acteurs est essentielle pour assurer une réponse efficace et rapide face aux situations de vulnérabilité. Les assises offrirait une occasion unique de discuter des synergies possibles, des améliorations à apporter à la coopération interinstitutionnelle et des moyens de mieux partager l'information entre les parties prenantes.

10. Evaluer et ajuster les politiques publiques

Les assises permettraient de dresser un bilan des dispositifs de protection de l'enfance existants, d'identifier les lacunes et les dysfonctionnements dans leur mise en œuvre. Elles offrirait également un espace pour réfléchir aux meilleures pratiques et aux réformes nécessaires pour adapter les politiques publiques aux évolutions sociales, juridiques et technologiques. Cela permettrait de s'assurer que les politiques restent pertinentes et efficaces face aux enjeux contemporains.

11. Promouvoir une approche globale et pluridisciplinaire

La protection de l'enfance nécessite une approche globale qui va au-delà des réponses légales et sociales. Elle implique une prise en charge pluridisciplinaire qui prend en compte les dimensions éducatives, psychologiques, médicales et juridiques. Les assises pourraient permettre de mieux intégrer ces différentes perspectives et de renforcer les formations et les collaborations entre les différents corps de métier.

12. Mieux prendre en compte les voix des enfants et des familles

Organiser des assises permettrait d'ouvrir un dialogue avec les principaux concernés : les enfants eux-mêmes (selon leur âge et leur capacité de parole) et les familles. Une meilleure prise en compte de leurs besoins, attentes et expériences est essentielle pour améliorer les dispositifs existants. Les assises pourraient servir de plateforme pour recueillir leurs témoignages, ce qui pourrait apporter des informations précieuses pour orienter les politiques.

13. Prévenir les maltraitances et améliorer la détection des situations de danger

Les assises pourraient permettre de partager les données sur les causes et les indicateurs de la maltraitance, ainsi que sur les moyens de mieux détecter les situations à risque avant qu'elles ne se transforment en drames. De plus, elles offriraient l'occasion de renforcer la formation des professionnels qui interviennent auprès des enfants, afin qu'ils soient mieux préparés à identifier les signes de maltraitance ou de négligence.

14. Renforcer la sensibilisation et l'engagement sociétal

La protection de l'enfance est une responsabilité collective, et il est essentiel que l'ensemble de la société prenne conscience des enjeux. Les assises permettraient d'engager une réflexion publique, de sensibiliser l'opinion et de susciter un véritable mouvement de solidarité. Ce serait aussi un moyen d'impliquer les citoyens et les collectivités locales, qui jouent un rôle clé dans la protection des enfants à travers leurs actions et leurs politiques publiques.

15. Répondre à l'évolution des problématiques sociales

Les problématiques liées à la protection de l'enfance sont en constante évolution, avec de nouveaux défis tels que la prise en charge des enfants victimes de cyberviolence, les effets des crises sociales ou sanitaires, la prise en compte des spécificités des enfants issus de la migration, ou encore les impacts des nouvelles technologies. Les assises permettent d'ouvrir un espace de réflexion sur ces nouvelles réalités et de rechercher des solutions adaptées aux enjeux contemporains.

16. Assurer une meilleure gouvernance et une allocation des ressources optimisée

Les assises pourraient être un point de départ pour réfléchir à une gouvernance plus efficace de la protection de l'enfance. Cela inclut l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières. Il s'agit de garantir que les moyens mis à disposition soient utilisés de manière optimale pour avoir le plus grand impact possible sur la protection des enfants, avec un suivi et une évaluation régulière des actions menées.

17. Renforcer la formation des acteurs de la protection de l'enfance

Les professionnels de la protection de l'enfance sont souvent confrontés à des situations complexes et émotionnellement difficiles. Une meilleure formation et un accompagnement constant sont cruciaux. Les assises permettraient de discuter des besoins de formation et de développement des compétences des professionnels, afin qu'ils soient mieux équipés pour faire face aux défis de leur métier.

18. Favoriser un suivi et une évaluation des actions mises en place

Enfin, les assises offrirait un cadre pour créer des mécanismes de suivi et d'évaluation des dispositifs de protection de l'enfance. Cela permettrait de mesurer les progrès accomplis, d'identifier les zones d'ombre et d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.

Les problématiques qui seraient abordées dans le cadre de ces assises

Au vu de ce qui précède, il devient urgent de mettre en place des assises sur la protection de l'enfance en invitant le Conseil d'Etat à travailler sur les thématiques suivantes :

- 1. Renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement** des familles, notamment par la mise en place de mesures de soutien en amont, telles que l'accompagnement éducatif, la médiation familiale, et un soutien psychologique accessible, pour éviter des placements non nécessaires d'enfants.
- 2. Optimiser la coordination et la collaboration entre les différents acteurs** impliqués dans la protection de l'enfance (services de protection des mineurs, justice, santé, éducation, associations), en établissant des protocoles de communication clairs et efficaces, afin de garantir des interventions plus rapides et cohérentes.
- 3. Clarifier et améliorer la transparence des processus décisionnels**, notamment en ce qui concerne les critères de retrait d'enfants, en veillant à ce que les familles soient informées et consultées dans la mesure du possible. Assurer que les parents soient bien informés de leurs droits, des recours possibles et des moyens d'agir pour protéger leurs enfants.
- 4. Mettre en place un accompagnement post-placement** systématique et adapté, pour garantir la réunification familiale lorsque cela est possible et souhaitable, tout en veillant à ce que les enfants et les parents reçoivent un soutien continu pour garantir leur réinsertion dans un cadre familial stable et sécurisé.

5. **Evaluer les pratiques actuelles et initier une réflexion sur des alternatives au placement**, notamment par le développement de solutions d'accueil familial (famille élargie, familles d'accueil, dispositifs de garde temporaire) ou d'accompagnement renforcé à domicile.
6. **Renforcer la formation des professionnels** impliqués dans la protection de l'enfance, en particulier concernant les dimensions sociales, culturelles et psychologiques des familles, afin d'assurer des interventions plus respectueuses et plus efficaces.
7. **Instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation régulière** des dispositifs de protection de l'enfance, afin de mesurer leur impact réel sur le bien-être des enfants et des familles, d'identifier les améliorations nécessaires et d'adapter les politiques publiques en conséquence.
8. **Favoriser une approche collaborative et respectueuse** envers les parents tout au long du processus de prise en charge de l'enfant, pour maintenir un dialogue constructif et aider les familles à surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Ces invitations visent à encourager une prise de conscience collective et une action proactive pour améliorer les pratiques en matière de protection de l'enfance à Genève, dans le respect des droits des familles et du bien-être des enfants. Elle offre également une base solide pour initier un dialogue avec les autorités compétentes et les acteurs de terrain, afin de créer un cadre plus harmonieux et plus juste pour les enfants et leurs parents.

L'organisation d'assises sur la protection des enfants, avec ses acteurs, serait également une occasion **importante pour aborder la question délicate des parents dont les enfants sont retirés**, souvent dans des situations difficiles et émotionnellement chargées. Voici plusieurs arguments pour inclure cette problématique dans le cadre de telles assises :

1. Assurer une meilleure compréhension des raisons du retrait

Les parents qui voient leurs enfants retirés peuvent souvent se sentir incompris, stigmatisés ou rejetés par la société. L'un des objectifs des assises pourrait être de clarifier les raisons légales et éthiques derrière ces décisions, et d'offrir une explication transparente du processus. En abordant cette question, on permettrait aux parents de mieux comprendre les mécanismes en jeu et de rendre le système de protection plus accessible et moins perçu comme un « système de jugement ». Cela pourrait également favoriser la confiance dans les autorités et les institutions.

2. Repenser la communication avec les parents

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la communication avec les parents avant, pendant et après le retrait d'un enfant est cruciale. Souvent, les parents vivent cette expérience comme un traumatisme supplémentaire. Les assises pourraient fournir un espace pour réfléchir à de meilleures pratiques en matière de communication, de soutien émotionnel et de transparence. Il est essentiel que les parents reçoivent des informations claires et compréhensibles sur les raisons du retrait, les recours possibles, ainsi que sur les moyens de rétablir un contact avec leur enfant, et éventuellement d'envisager un retour.

3. Garantir des droits de la défense et une procédure équitable

Les parents ainsi que les enfants doivent être pleinement informés de leurs droits et avoir accès à une procédure juste et transparente lorsqu'un enfant est retiré. Les assises pourraient être l'occasion de réexaminer les procédures judiciaires et administratives liées à l'éloignement des enfants, de garantir que les parents et leurs enfants bénéficient d'une véritable défense et d'un accompagnement juridique adapté. Cela inclut notamment la mise en place de procédures qui permettent de contester le retrait d'un enfant de manière effective, dans un cadre qui respecte pleinement les droits des parents tout en assurant la protection de l'enfant.

4. Accompagnement et soutien pour les parents et leurs enfants

Retirer un enfant à ses parents est souvent un événement traumatisant. Les parents comme les enfants peuvent être confrontés à des émotions fortes telles que la culpabilité, la honte ou le désespoir. Les assises permettraient de discuter de l'importance de proposer un accompagnement psychologique et social aux parents, afin qu'ils puissent surmonter cette épreuve, comprendre ce qui a conduit à la situation et travailler à une éventuelle réunification familiale. Cela peut inclure un suivi post-retrait pour les parents, mais aussi pour les enfants, pour veiller à leur bien-être psychologique dans cette situation complexe.

5. Proposer des alternatives au retrait

Les assises seraient une occasion de réfléchir à des alternatives au retrait systématique d'un enfant. De nombreux experts plaident pour des solutions qui privilégient le maintien des liens familiaux, lorsque cela est possible, dans un cadre de soutien. Des mesures comme l'accompagnement éducatif renforcé à domicile, les visites supervisées, la famille élargie ou la médiation

familiale peuvent permettre de préserver les relations parent-enfant tout en répondant aux besoins de protection. Les assises pourraient être l'occasion de faire un état des lieux de ces alternatives et de discuter de leur mise en œuvre plus systématique.

6. Evaluer l'impact du retrait sur les parents

Il est essentiel de prendre en compte l'impact psychologique, social et économique du retrait sur les parents. Le processus peut avoir des conséquences durables sur leur santé mentale, leur situation économique et leur vie sociale. Une réflexion sur les répercussions de cette mesure, et sur les moyens de limiter ces effets, pourrait être abordée lors des assises. Cela pourrait conduire à l'amélioration des services d'accompagnement, mais aussi à des pratiques qui permettent de réduire les dommages collatéraux pour les parents.

7. Renforcer les perspectives de réunification familiale

Lorsqu'un enfant est retiré de son foyer, l'objectif final, lorsque cela est possible, devrait être la réunification familiale. Les assises pourraient être l'occasion de réfléchir aux moyens d'assurer une réunification dans les meilleures conditions, en mettant en place des dispositifs de soutien adaptés, des suivis, et des stratégies permettant aux parents de retrouver leur rôle de protecteurs de manière sécuritaire pour l'enfant.

8. Mettre en place des outils de médiation familiale

Dans de nombreux cas, la médiation familiale est un outil efficace pour rétablir le dialogue entre les parents et les institutions, et pour favoriser la réconciliation. Les assises pourraient proposer des recommandations sur le renforcement des dispositifs de médiation dans le cadre de la protection de l'enfance, pour permettre aux parents de mieux comprendre les préoccupations des autorités et pour ouvrir des pistes de réconciliation. Cela pourrait aussi inclure la mise en place de médiateurs spécialisés en cas de retrait d'enfant.

9. Renforcer le soutien aux parents dans le processus judiciaire

Les parents confrontés au retrait de leur enfant peuvent se retrouver dans un processus judiciaire complexe et accablant. Les assises pourraient permettre de discuter des moyens d'aider les parents à naviguer dans ce processus, en offrant un accompagnement plus adapté, en renforçant l'accès à la justice et en garantissant une représentation juridique adéquate. Il est aussi

important de réfléchir à la durée du processus de placement et aux conditions de révision des décisions, en veillant à ce que les parents aient l'opportunité de démontrer qu'ils ont pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de leur enfant.

10. Promouvoir une approche préventive plutôt que répressive

Enfin, les assises pourraient permettre de promouvoir une approche préventive en matière de protection de l'enfance, pour éviter que des situations ne se détériorent au point d'entraîner un retrait d'enfant. Cela passe par un soutien renforcé aux familles en difficulté avant que des mesures extrêmes soient nécessaires. Les assises pourraient aborder les moyens de repérer tôt les signaux de détresse familiale et d'intervenir de manière précoce, par exemple à travers des programmes de soutien parental ou des interventions dans le cadre scolaire.

L'inclusion de la question des parents dans le cadre des assises sur la protection de l'enfance est essentielle pour garantir une approche plus équilibrée et humaine, qui prenne en compte les défis auxquels sont confrontées les familles tout en protégeant les droits et le bien-être des enfants. En adoptant une vision globale et empathique de la situation, les assises pourraient permettre d'améliorer la prise en charge des parents et de favoriser la mise en place de solutions plus respectueuses, efficaces et adaptées notamment :

1. Favoriser un dialogue inclusif entre tous les acteurs concernés

Les assises offriraient un cadre formel et structuré pour réunir **tous les acteurs impliqués** dans la protection de l'enfance : les autorités publiques (services de protection des mineurs, justice, santé, éducation), les associations de soutien aux familles, les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs), les parents concernés et, bien sûr, les enfants (par le biais de leurs représentants ou par des consultations adaptées). Cela permettrait de **co-construire des solutions** basées sur une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et des besoins.

2. Renforcer la transparence et la communication sur les enjeux

L'un des problèmes identifiés dans le système de protection de l'enfance à Genève est le manque de **transparence et de communication** entre les institutions et les familles. Les assises permettraient de **clarifier les critères de décision** en matière de retrait d'enfants, d'explicitier les procédures et de

garantir que les parents aient une meilleure compréhension de leurs droits et des recours possibles. Cela aiderait à réduire la stigmatisation et le sentiment d'injustice chez les parents concernés, en créant un espace pour discuter ouvertement des difficultés rencontrées par les familles et les autorités.

3. Mettre l'accent sur une approche préventive et inclusive

Une des priorités serait de passer d'une logique réactive (le retrait) à une approche **préventive** qui privilégie le soutien aux familles avant qu'elles ne se retrouvent dans une situation critique. Les assises pourraient permettre de discuter des **moyens de prévenir le placement** des enfants (accompagnement social, médiation familiale, soutien psychologique), mais aussi des **alternatives au placement institutionnel**, comme le recours à des familles d'accueil ou des dispositifs de garde temporaire. Cela pourrait être un espace pour explorer des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des familles et des enfants.

4. Mettre en lumière la diversité des situations familiales et des défis spécifiques

Le canton de Genève, avec sa diversité culturelle et socio-économique, fait face à des **situations variées** et souvent complexes. Les assises pourraient permettre de mettre en lumière des **approches différenciées** en fonction des réalités sociales et culturelles des familles, en évitant des approches uniformisées qui ne répondent pas aux spécificités de chaque situation. Cela inclurait des discussions sur l'accompagnement des familles migrantes, des familles en situation de précarité, et la manière de garantir l'accès à des services de qualité pour tous.

5. Réévaluer les pratiques existantes et proposer des réformes

Les assises seraient un excellent moyen de **faire un état des lieux** des pratiques actuelles en matière de protection de l'enfance à Genève. Elles permettraient de recueillir des **retours d'expérience**, de mener des débats sur les dysfonctionnements identifiés, et de **proposer des réformes concrètes**. Que ce soit sur la durée des placements, la coordination des services, l'accompagnement des parents ou encore l'évaluation des besoins des enfants, cet espace de réflexion offrirait la possibilité d'identifier des axes d'amélioration pour rendre le système plus efficace et plus humain.

6. Impliquer les parents dans le processus de réforme

Un point crucial dans la protection de l'enfance est de **ne pas oublier les parents** qui, souvent, se sentent exclus du processus décisionnel. Les assises pourraient être un moment où les **parents concernés** (ceux qui ont déjà traversé une situation de retrait d'enfant ou qui sont en contact avec les services de protection) pourraient exprimer leurs besoins, leurs difficultés et leurs attentes. Cela permettrait de mieux **reconnaître leur rôle** dans la protection de l'enfant et de penser des solutions qui les intègrent de manière positive et constructive dans le processus.

7. Accélérer les réformes législatives et administratives

Les assises sur la protection de l'enfance pourraient aussi être un **catalyseur pour des réformes législatives et administratives**. Ces rencontres permettraient de **collecter des propositions** concrètes pour améliorer la législation en matière de protection de l'enfance, en tenant compte des défis actuels et des bonnes pratiques observées dans d'autres cantons ou pays. Elles pourraient également contribuer à définir des **indicateurs de suivi** pour évaluer les progrès réalisés après la mise en place de réformes.

8. Renforcer la formation des professionnels de la protection de l'enfance

La formation des professionnels est un enjeu clé, notamment en ce qui concerne la gestion des situations complexes et la prise en compte des spécificités culturelles et sociales des familles. Les assises pourraient offrir l'opportunité de discuter des **besoins de formation continue** et des compétences à développer chez les travailleurs sociaux, les éducateurs, les juges, et les autres acteurs impliqués dans la protection de l'enfance.

9. Mobiliser la société civile et l'opinion publique

Enfin, les assises pourraient jouer un rôle de **sensibilisation** et de **mobilisation de l'opinion publique** autour de la question de la protection de l'enfance. En organisant ces rencontres de manière accessible et transparente, en stimulant la médiatisation de cette thématique et en y associant des témoins, des experts et des responsables publics, elles pourraient encourager une **prise de conscience collective** sur les enjeux et défis de la protection de l'enfance à Genève. Cela permettrait de renforcer l'adhésion de la société à des réformes nécessaires et de susciter l'engagement de tous les acteurs pour améliorer les pratiques.

Conclusion

C'est une évidence, mettre en place des assises sur la protection de l'enfance à Genève serait donc une **initiative constructive et urgente**. Ces assises offrirait un **espace de dialogue inclusif et d'échange**, permettant de prendre des décisions éclairées, basées sur l'expérience des professionnels et des familles concernées. Elles seraient également un levier pour initier des **réformes profondes**, centrées sur le respect des droits des enfants et des parents, sur la transparence des processus décisionnels et sur la prévention des situations de placement, dans l'objectif ultime de garantir la sécurité et le bien-être des enfants tout en soutenant efficacement les familles.

Au vu de toutes les réflexions évoquées ci-dessus, je vous invite, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.